

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1714>



Une initiative du SNES-FSU et du SNEP-FSU

# Formation des stagiaires en situation : lettre de protestation au Recteur

- Technique - Archives - Archivage IUFM - Année scolaire 2006-2007 (archives) -



Publication date: mercredi 20 septembre 2006

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Dijon, le 20 septembre 2006



**Pascal Meunier**

Secrétaire académique du SNES-FSU

**Alain Grenier**

Secteur *Formation initiale et continue* du SNES-FSU

**Didier Godefroy**

Secrétaire académique du SNUEP-FSU

**A Monsieur le Recteur  
de l'Académie de Dijon**

**Objet : modalités de la formation des stagiaires en situation du 2nd degré**

Monsieur le Recteur,

Nous regrettons que des dispositions essentielles stipulées dans l'arrêté ministériel du 22 août 2005, organisant la formation des stagiaires en situation à compter de la rentrée 2005, ne soient pas appliquées.

Le dispositif retenu dans notre académie consiste, en effet, en une journée hebdomadaire de formation en IUFM, filée sur l'année scolaire ; cette journée (le jeudi) a été, en principe, banalisée dans l'emploi du temps d'enseignement des stagiaires.

Ainsi, deux dispositions importantes devant s'appliquer aux modalités d'accomplissement du stage et de la formation ne sont pas, stricto sensu, respectées :

â€” Les actions de formation « sont dispensées durant cinq semaines au cours de l'année scolaire ». A défaut d'une décharge hebdomadaire de service, nous avons proposé, comme à Montpellier, que ces cinq semaines trouvent place, de façon continue, au premier trimestre de l'année scolaire, et soient simplement entrecoupées par les vacances de la Toussaint.

â€” « Pendant ces périodes de formation, les stagiaires sont dispensés des obligations de service » prévues pour les membres de leur corps d'accueil (art. 4 de l'arrêté du 22 août 2005, repris dans la note de service n°2006-025 du 16 février 2006, Titre IX.3.2, in B.O.E.N. n°9 du 2 mars 2006)

Ainsi, par commodité de gestion, la formation des stagiaires en situation dans l'académie de Dijon va s'opérer en-dehors de leur temps (complet) de service, en surplus de leur enseignement, comme la situation qui prévalait auparavant. Le dispositif retenu va priver nos collègues en formation du temps qu'il leur faudra, non seulement pour apprendre dans les meilleures conditions possibles, mais encore pour pouvoir exercer correctement et pleinement leur tâche d'enseignement.

## Formation des stagiaires en situation : lettre de protestation au Recteur

---

D'autres modalités que le stage filé étaient pourtant permises, comme vous l'ont rappelé les élus de la FSU au Conseil d'Administration de l'IUFM : décharge partielle de service (de trois à six heures) accordée par le rectorat de l'académie de Rennes ; session de formation unique en début d'année, articulée autour des congés de Toussaint (académie de Montpellier).

Force est de constater que Dijon, à notre grand regret, délivre un bien mauvais signal : un tel dispositif de formation, dans la mesure où il s'ajoute à un service complet d'enseignement, a toutes les malchances d'être ressenti comme une surcharge, alourdie par des temps obligés de transport et conditionnée par les seules contraintes de gestion.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Recteur, nos salutations les plus respectueuses.

**Pascal Meunier,**  
**Alain Grenier,**  
**Didier Godefroy**



**S**yndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré

---